Majeur… même pas peur!

Journée d’étude du 20 juin 2023 à Dijon

Maison des sciences de l’Homme

9h30 - 16h30

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

9 h 30 - Ouverture

- **Jean-Philippe HORREARD** – *Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bourgogne Franche-Comté*

- **Marie-France CEFIS** – *Conseillère départementale du Territoire de Belfort, déléguée à l'action sociale territoriale, à l'enfance et à la famille et à la santé publique*

- **Mathilde BIBOUDA** - *Directrice du CREAI BFC*

Marie-France CEFIS – Conseillère départ
Territoire de Belfort, déléguée à l'action so
territoriale, à l'enfance et à la famille et à l
RIBOUDA
du CREAI
CREAI BF

La jeunesse, un entre-deux juridique, entre enfance et âge adulte (pas de processus de maturation comme dans les autres sciences sociales comme la psychologie ou la sociologie)
Seulement 2 statuts juridiques : minorité et majorité
Un changement de statut qui met fin à l'autorité parentale, qui permet de signer un contrat, de voter, d'engager la responsabilité civile…
la référence dans le Code civil à « selon son âge et le degré de maturité »
recours à des seuils d'âge : 10/13/15/16 ans…
de référence à un seuil d'âge en matière de santé

10 h – Témoignages de jeunes du Territoire de Belfort

10 h – Témoignages de jeunes
du Territoire de Belfort

10 h 30 – « Préparer la sortie du dispositif ASE : que dit le droit ? »

- **Dominique DUBOIS** – *Juriste, conseillère technique au CREAI BFC ; animatrice du GT9 Sortants de l'ASE de la Stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, en BFC*

- La jeunesse, un entre-deux juridique, entre enfance et âge adulte (pas de processus de maturation comme dans les autres sciences sociales comme la psychologie ou la sociologie)

- Seulement 2 statuts juridiques : minorité et majorité
  - Un changement de statut qui met fin à l'autorité parentale, qui permet de signer un contrat, de voter, d'engager la responsabilité civile,…
  - Mais la référence dans le Code civil à *« selon son âge et le degré de maturité »*
  - Et le recours à des seuils d'âge : 10/13/15/16 ans…
  - L'absence de référence à un seuil d'âge en matière de santé

Au 31/12/2021

310 525 mineurs

35 112 jeunes majeurs

suivis en protection de l'enfance

+1 %
par rapport
à 2020

+9 %
par rapport
à 2020

Sources • *DREES, DPJJ, Insee, ministère de la Justice, calculs ONPE.*

La construction juridique de l'aide aux jeunes majeurs

- Loi du 5 juillet 1974 : passage de la majorité de 21 à 18 ans
- Décret de 18 février 1975 : création d'une **protection judiciaire** en faveur des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
  - Si difficultés sociales, éducatives ou familiales
  - Demande du jeune d'organiser ou de prolonger une action
  - Mesure judiciaire ordonné par le JE (AEMO ou placement en établissement)
  - Essentiellement financée par la PJJ
- Décret du 2 décembre 1975 : fixe les modalités d'intervention des services **administratifs** auprès des jeunes majeurs
  - Demande par le jeune d'une aide et d'un soutien
  - Exercés par les DDASS jusqu'en 1986 puis par les CG
  - A partir de 2005, recentrage de la PJJ sur le pénal

« La maîtrise des crédits du secteur associatif habilité repose sur la fin des prises en charge des jeunes majeurs au civil ». (circulaire PJJ 2009)

2003 : 17% mesures judiciaires sont pour des JM / 2021 : 0,1%…

CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'aide aux jeunes majeurs dans la loi de 2007

Art L 221-1-1° CASF : « [Le service de l'Aide sociale à l'enfance est chargé] d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique […] aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. »

Art. L 222-2 al.4 CASF : « L'aide à domicile […] peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés sociales. »

AEDJM

Art. L 222-5 al.5 CASF : « Peuvent être également pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants. »

APJM

- Ils « *peuvent* » et non « *doivent* » … : une compétence facultative ?
- Attribution sélective des CJM avec des critères ≠ selon les CD

La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Art. L 112-3 CASF nouveau (loi 2016) : « La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits »

Art. L112-3 CASF ancien (loi 2007) : « La protection de l'enfance à pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs […] ».

3 volets dans la loi :

- Améliorer la gouvernance
- Sécuriser le parcours de l'enfant pris en charge par l'ASE dont 4 articles visant à renforcer l'accompagnement vers l'autonomie
- Adapter le statut en cas de placement de longue durée.

Des dispositions de la loi de 2016 relatives à la préparation de l'autonomie…

Art. L. 222-5-1 CASF (art. 15 loi 2016) – « Un entretien est organisé par le président du conseil départemental avec tout mineur accueilli […] un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie. Dans le cadre du projet pour l'enfant, un projet d'accès à l'autonomie est élaboré par le président du conseil départemental avec le mineur. Il y associe les institutions et organismes concourant à construire une réponse globale adaptée à ses besoins en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. […] »

- Entretien à 17 ans
- Projet d'accès à l'autonomie, dans le cadre du PPE, pour construire une réponse globale, adaptée aux besoins du jeune

Remarque : jeune + CD + partenaires mais pas les parents

Art. 222-5 al.6 CASF (art. 16 loi 2016) : « Un accompagnement est proposé aux jeunes […] majeurs […] au-delà du terme de la mesure, pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée. »

…Confirmés par la jurisprudence du Conseil d'Etat

- Conseil d'Etat, 21/12/2018 : « *Il incombe au président du CD de préparer l'accompagnement vers l'autonomie de tout mineur pris en charge par l'ASE dans l'année précédant sa majorité.* »

- Conseil d'Etat, 01/03/2019 : Le président du CD doit « *accompagner [les mineurs confiés] vers l'autonomie dans le cadre d'un projet élaboré avec le mineur auquel doivent être associés les institutions et organismes concourant à apporter à ses besoins une réponse globale et adaptée. Lorsqu'une mesure arrive à son terme en cours d'année scolaire ou universitaire, le mineur arrivant à sa majorité, le CD doit proposer à ce jeune un accompagnement, qui peut prendre la forme de toute mesure adaptée à ses besoins, pour ne pas interrompre l'année scolaire ou universitaire […]* ***Une carence caractérisée dans l'accomplissement de ces missions peut […] porter une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale****.* »

Les dispositions de la loi de 2016 relatives à la préparation de l'autonomie

Art. 543-3 al.1 du Code de la sécurité sociale (art. 19 loi 2016) : « L'allocation [de rentrée scolaire] due au titre d'un enfant confié est versée à la Caisse des dépôts et consignations, qui en assure la gestion jusqu'à la majorité de l'enfant ou, le cas échéant, jusqu'à son émancipation. A cette date, le pécule est attribué et versé à l'enfant. »

- Uniquement pour les placements judiciaires (art. 375 – 3 et 5 C.civ.)
- ARS versée par la CAF ou la MSA sur un compte bloqué à la Caisse des dépôts
- Pécule = sommes versées + intérêts produits
- Pécule versé à la majorité, sur présentation de pièces justificatives
- Le décret s'applique à compter de la rentrée 2016

Accéder à mon espace personnel

Deux manières pour se connecter à l'espace personnel

Depuis le site public https://consignations.caissedesdepots.fr/ :

- depuis la page dédiée à l'ARS (https://consignations.caissedesdepots.fr/particulier/recuperer-votre-argent-consigne/recuperez-vos-allocations-de-rentree-scolaire-ars) : 2 boutons « Connexion » et « Récupérer mes allocations de rentrée scolaire » qui redirigent vers l'espace personnel.
- depuis le lien sécurisé d'accès direct à l'espace personnel : https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/

BANQUE des TERRITOIRES

Guide "Prise en main" Restitution en ligne Particuliers bénéficiaires ARS - 12-2020 4

Interne

QUI CONTACTER ?

Dès que j'ai 18 ans, ou à compter de mon émancipation, je prends contact avec la Caisse des Dépôts pour demander la **restitution de mon argent**.

Par téléphone
01 58 50 89 88

Par courrier
Caisse des Dépôts
Restitution ARS
15 quai Anatole France
75356 Paris 07 SP

Dès la réception de l'ensemble des documents, la Caisse des Dépôts effectue le virement de mon pécule, si mon dossier est complet.

QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

Je joins à ma demande de remboursement :

- une photocopie recto-verso de ma **carte d'identité** en cours de validité, que je signe en bas de page,
- une copie intégrale de mon **acte de naissance** de moins de 3 mois faisant mention du lien de filiation à demander à la mairie de naissance (par courrier ou par mail),
- mon **RIB – IBAN** (coordonnées bancaires de mon compte personnel) que je ne photocopie pas,
- le **numéro d'allocataire CAF** ou le numéro de groupement familial MSA si je le retrouve.

Nom, prénom
Adresse
Email
N° de téléphone portable
N° allocataire CAF / N° groupement familial MSA

Lieu, date

Objet : Reversement ARS

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais demander la restitution des fonds liés aux allocations de rentrée scolaire déposés à la Caisse des Dépôts, sur mon compte bancaire personnel.

Signature actuelle

Les dispositions de la loi de 2016 relatives à la préparation de l'autonomie

Art. L. 222-5-2 CASF (art. 17 loi 2016) : « Un protocole est conclu par le président du CD, conjointement avec le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et des organismes concernés, afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce protocole organise le partenariat entre les acteurs afin d'offrir aux jeunes de seize à vingt et un ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. »

- Signature d'un protocole CD / préfet / Conseil régional (+ partenaires)
- Pour préparer et mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes de l'ASE
- Organise le partenariat entre les acteurs pour une réponse globale, destinée aux 16 à 21 ans

ONED
Observatoire National
de l'Enfance en Danger

ELAP
Vers l'autonomie

L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »

Janvier 2015

Rapport d'étude coordonné par Flore Capelier, chargée de projet

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance
Antoine Dulin

2018

LA RÉPUBLIQUE DOIT ÊTRE UNE CHANCE POUR TOUS :
Pour un accompagnement sur-mesure de chaque jeune majeur sortant de l'aide sociale à l'enfance vers l'autonomie réelle

Rapport présenté par
Brigitte BOURGUIGNON

2019

CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

- **Un pilotage national** par un délégué interministériel
- **Des contractualisations Etat–CD** par le biais de conventions de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) dont l'un des 3 axes-socles concerne les sorties sèches
- **Une animation régionale** dans 15 groupes de travail / régions
  - dont le GT 9 sur les sortants d'ASE (animé par le CREAI BFC)
- En 2019, **un projet d'aide à la création des ADEPAPE** dans la région BFC et la structuration d'un réseau régional
- En 2020/2011, **un projet d'expérimentation des projets d'accès à l'autonomie** :
  - En Saône-et-Loire (CD 71)
  - Dans le Territoire de Belfort (CD 90)

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Document de référence

Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance

Février 2019

5 axes :

- La préservation du lien / d'un point de référence
- Le logement
- Les ressources et accès aux droits
- L'insertion sociale et professionnelle, la formation et la mobilité
- La santé et l'accès aux soins

CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- Aucune disposition sur l'accompagnement des jeunes majeurs dans le projet de loi initial
- Mais des attentes fortes des acteurs de la protection de l'enfance et des jeunes concernés (ADEPAPE, Repairs, Cause majeure ! ,…)
- Finalement, le texte adopté le 7 février 2022 contient plusieurs dispositions concernant l'accompagnement vers l'âge adulte

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- Des dispositions concernant mineurs et majeurs :
  - Interdiction du placement des mineurs confiés à l'ASE en hôtels de tourisme d'ici 2 ans (d'ici là : 2 mois maxi et jamais si MDPH)
  - Accompagnement dans la consultation de leur dossier ASE des mineurs et des – de 21 ans
  - Pour les assistants familiaux, possibilité de travailler au-delà de 67 ans, jusqu'au 18 ans du jeune (demande AF + OK médecine du travail + renouvelé tous les ans + 3 ans max)
  - Accompagner la création d'un réseau autour du jeune :
    - Proposition systématique de désigner des parrains/marraines
    - Proposition systématique de désigner un mentor à l'entrée en 6e
    - Possibilité pour l'enfant de désigné une personne de confiance

LES ADEPAPES

https://fnadepape.org/

afev

Qui sommes-nous ? | Nos actions | Nous soutenir | Lab'Afev | Nos actualités | L'Afev en région

Antennes en BFC :
- Besançon (2017)
- Dijon (2017)
- Montbéliard (2021)
- Vesoul (2022)

900 mentors bénévoles

afev.org

Le **mentorat**, une solution pour lutter contre les inégalités éducatives

Le mentorat est une relation interpersonnelle d'accompagnement et **de soutien bénévole** basée sur l'apprentissage mutuel. Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent à la / au mentoré·e.

A l'Afev, les mentors sont des étudiant·es bénévoles, qui consacrent chaque semaine 2 heures de leur temps pour accompagner un·e enfant ou un·e adolescent en difficulté dans son parcours éducatif. Il s'agit de lui redonner confiance et envie d'apprendre. Au-delà des devoirs, ils travaillent ensemble sur l'ouverture culturelle, la mobilité, la projection vers une formation post-bac...

afev

CRÉATEUR DE LIENS SOLIDAIRES

ANCREAI

Don

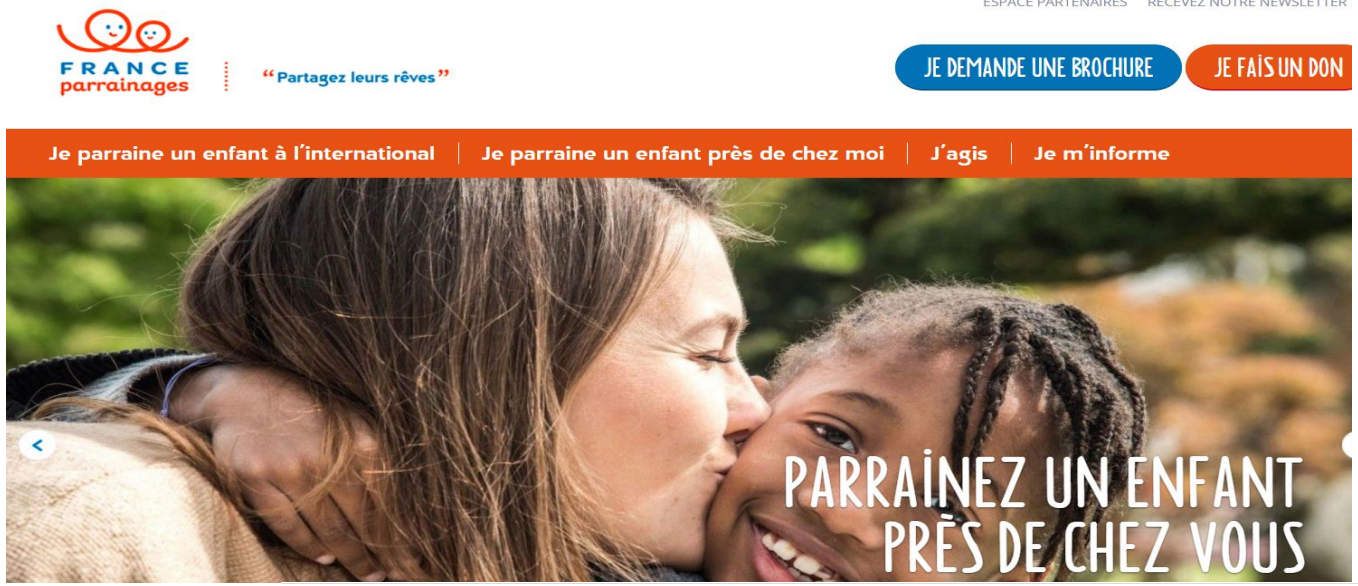

france-parrainages.org

Grandir. S'ouvrir. Transmettre.

ppm-asso.org

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- Des dispositions qui complètent la loi de 2016 sur l'accompagnement à l'autonomie des mineurs :
  - L'entretien pour envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie doit se faire « *au plus tard un an avant sa majorité » (art. L 222-5-1 CASF)*
  - L'entretien doit *« l'informer de ses droits » et « envisager avec lui et lui notifier les conditions de son accompagnement »*
  - Si le jeune est pris en charge après ses 17 ans, *« l'entretien doit a lieu dans les meilleurs délais »*
  - Pour les MNA, ils sont informés que l'ASE les accompagne dans les démarches de demande de carte de séjour ou d'asile
  - S'il y a une personne de confiance désignée, elle est présente à l'entretien
  - En cas de PEAD, l'ARS continue a être versée aux parents

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- La redéfinition du périmètre de l'accompagnement des jeunes majeurs :
  - Les jeunes majeurs, qui ont été confiés à l'ASE, *« ne bénéficiant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant »* doivent se voir proposer un accompagnement
  - Les jeunes majeurs qui n'ont été confiés à l'ASE, *« ne bénéficiant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant »* peuvent se voir proposer un accompagnement (AEMO/AED, PJJ, ESMS, TDC,… et hors protection de l'enfance)
  - Les charges supplémentaires pour les CD seront accompagnées par l'Etat

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- La redéfinition du périmètre de l'accompagnement des jeunes majeurs (suite)
  - Les jeunes majeurs sont prioritaires pour attribution d'un logement social
  - Contrat d'engagement jeunes (CEJ, ex-GJ) systématiquement proposé :
    - Aux sortants d'ASE sans ressource ni soutien familial suffisant + conditions CEJ
    - Aux – de 21 ans confiés à la PJJ dans le cadre d'un placement
  - Entretien 6 mois après la sortie du dispositif pour faire bilan de son parcours et de son accès à l'autonomie + possibilité nouvel entretien avant 21 ans si demande du jeune
  - Droit au retour pour anciens de l'ASE de – de 21 ans

Le décret du 5 aout 2022 relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs / mineurs émancipés

- Le projet d'accès à l'autonomie doit être formalisé lors de l'entretien pour l'autonomie
- Le PAA doit « couvrir les besoins suivants » (art. R 222-6 CASF) :
  - L'accès à des ressources financières nécessaires à un accompagnement vers l'autonomie
  - L'accès à un logement ou un hébergement ;
  - L'accès à un emploi / formation / dispositif d'insertion professionnelle
  - L'accès aux soins
  - L'accès à un accompagnement dans les démarches administratives
  - Un accompagnement socio-éducatif visant à consolider et à favoriser le développement physique, psychique, affectif, culturel et social
- Mesures d'accompagnement vers l'autonomie décidée en concertation avec les personnes concernées
- Création d'une commission départementale d'accès à l'autonomie (Pdt CD / préfet / Pdt CR / partenaires)

+ Bilan annuel à l'ODPE

« Droit et jeunesse par le prisme de la vulnérabilité » (projet JEUVUL, université de Brest, avril 2021)

Ne pas créer un nouveau statut juridique pré/post majorité, mais :

- Questionner préparation et accès à l'autonomie…
- Considérer que la minorité protège et autonomise…
- Créer des seuils de bascule en accordant des îlots d'autonomie :
  - Décisions seul / avec assistance représentants légaux / avec contrôle de tiers
  - La participation à la décision par la prise en compte de la parole du mineur

« C'est par l'accès à l'autonomie que la jeunesse parvient à l'âge adulte »

Intermède

Slam
Jamel FEDDA

SLAM MAJEUR / 1ER PASSAGE

Il ne faut jamais minorer ce qui est mineur
Parce qu'il ne faut jamais ignorer ce qui est majeur
On ne grandit pas avec un mode d'emploi
Nos existences ne sont prescrites par aucune loi
Ma foi, majoritairement nous devons grandir
Ça peut faire rire, mais ça peut être pire
Il ne suffit pas de dire que l'on veut réussir
Comme si vivre consistait simplement à investir
Je ne suis pas un adulte je suis un vieil adolescent
Qui traverse l'existence en faisait un peu semblant
De jouer des rôles souvent pas drôles, même angoissant
Quand j'y pense souvent cela me fait serrer les dents
Alors je bricole des mots pour chasser mes démons
Je raffole de martyriser tous ces vieux dictons
Non ! quand on veut on peut ce n'est pas vrai on nous ment
Par contre, ils firent beaucoup d'heureux parce qu'ils vécurent enfants
J'ai parfois ou souvent du prendre le tonneau par l'écorce
Je ne parle pas de l'ile de Beauté mais de rapports de forces
J'ai eu peur d'être majeur, j'ai dû signer un contrat
J'ai vu les heures filées un fameux jour de froid
Dans un grand bâtiment où tellement de vies défilent
La promesse d'un futur s'est réglé sur un coup de fil
Et si je m'en rappelle aujourd'hui, maintenant que je suis père
C'est parce que je gère des vies fragiles mais pas éphémères
« Papa dit moi ; il faut un diplôme pour être majeur ?? »
Me disait encore mon fils il y a peu tout à l'heure
Je reste un mineur majoré parce que j'aime l'innocence
Ne créons pas de majeurs minorés le jour de leurs nouvelles naissances !

JAMEL FEDDA...

DUBOIS
ère technique au CREA
GT9 Sortants de l'A
pauvreté, en BFC
CRISTALINE

11h15 - « Sortir de la protection de l’enfance à la majorité ou plus tard »

- **Isabelle FRECHON** – *Socio-démographe, chargée de recherche au CNRS, Laboratoire Printemps - Université Versailles-St-Quentin ; responsable scientifique du projet ELAP*

Les conditions de sortie des jeunes placés

L'entourage à la sortie de l'ASE

Isabelle Frechon – chargée de recherche CNRS – Laboratoire Printemps

Présentation

- Un parcours de recherche du devenir adulte à la sortie de placement
- Elap : Étude Longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement
- 2013-2019
  - 7 départements (5 IDF et NPC)
  - V1 : 1622 jeunes accueillis -> 17-20 ans
  - V2 : 756 jeunes de V1+18m > 2 groupes 18-19ans 21-22 ans
  - V3 V4 : vagues qualitatives
  - Suivi passif
  - Comparaison avec l'enquête ENRJ 2014 (DREES)

En conclusion

- À la sortie 20% se sentent seuls souvent à très souvent, les MNA & parcours très longs.
- Le sentiment d'une sortie prématurée pour 33%. MNA+++
- L'enchaînement des étapes de la vie adulte au dépend de l'entourage constitué (Ganne, & al., 2022)
- Importance de la stabilité des liens et de sa pérennité.
- Durant la transition relationnelle, besoin d'autrui significatifs mais aussi d'un entourage ressource (logement, financement, réseau professionnel…)

Séparer
Conversation
Participants
Lever la main
Réagir
Affichage
Autres
Caméra
Microphone
Partager
Quitter
Les conditions de sortie
des jeunes placés
L'entourage à la sortie de l'ASE
MB

Intermède

Slam
Jamel FEDDA

SLAM MAJEUR / 2ÈME PASSAGE

Aujourd'hui à cet instant, j'invoque la Jeunesse
C'est notre tour, rien qu'un moment, plein d'allégresse
Sur le fleuve infini de la vie, il y a peu de promesses
Ceux qui le peuvent, allez-y, mais plein de hardiesse !
(même si comme on dit c'est la Hess !)
J'invoque Vous et pourtant je te tutoie
J'implore Nous, alors s'il te plait, situe toi !
23h59, c'est de la joie ou de l'effroi
00H01 ça va, je suis toujours là
Il a fallu une seconde pour qu'enfin je perçoive
Que mon statut va changer, suis-je libre ou esclave ?
On nous dit qu'il faut être autonome et responsable
On finit par être des fantômes ou des spectres instables
Je n'aime pas les banques, je n'aime pas les contrats
Parce que j'ai dû gérer mon avenir tous les 3 mois
Pendant ce temps-là j'observais les autres, là !
Je ne comprenais pas pourquoi Moi je devais vivre ça
Sans doute que ces gens qui courent et nous entourent
S'imagine facilement que réussite rime avec parcours
La vie nous joue des tours, demi-tours non retours
On ne devrait pas, si jeune, gérer un compte à rebours
La vie nous fait défaut donc on se défile et fume
On fuit nos idéaux désespérer sans tunes
On vise toujours plus haut on ne rêve pas de faire fortune
Mais on prise des moments beaux c'est comme toucher la Lune !
Je te parle d'abord à toi, Jeune puissant et plein de sagesses
Je te parle ensuite à toi, Educateur/Educatrice luttant contre la tristesse !
Comment s'en sortir sans changer les règles du jeu
Comment faire moins pire quand on voit qu'on est peu
A vouloir péter des trajectoires des malheureuses histoires
Parfois il ne reste que l'espoir pour ne pas finir sur un trottoir !

JAMEL FEDDA...

12h30/14h – Pause déjeuner/Stands

ADEPAPE 21
LE PÔLE GEOBFC
LE PÔLE PUDD
Plateforme interpôlaire de données de Dijon
AFEV
Jeunes & Solidaires

ADEPAPE 21
2, rue des Corroyeurs
Boîte XX9
PLATEFORME
HUMANITÉS NUMÉRIQUES
GÉOMATIQUE
CORPUS
LE PÔLE
GEOBFC

14 h – Table ronde « Retours d'expériences : accompagner l'accès à l'autonomie »

- **« Mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie »**
  - *Magali GREGET – chargée de mission* *CD 90*
  - *Colette PELLENARD – éducatrice spécialisée* *CD 90*
  - *Deux jeunes* *CD 90*

- **Présentation de quelques outils existants**

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Trois volets de l'autonomie

Une conception qui prend en compte certaines spécificités du passage à l'âge adulte chez les jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance. Un accent mis sur trois dimensions à travailler.

Être acteur / faire des choix / décider
→ Mes envies, mes décisions, mes projets

Développer des compétences / des habiletés / des connaissances
→ Mes habiletés

Identifier les appuis et soutiens mobilisables
→ Mes appuis

Source : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile de France, *Un Guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge,* 2021, pp. 1 et 5 https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/89202/572892/file/Guide-Accompagner%20les%20sorties%20des%20dispositifs%20deprise%20en%20charge.pdf

Support 12 : La santé

☐ Les démarches que j'ai déjà menées

☐ Les questions que je me pose

☐ Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?

Il faudra y revenir	On a avancé / à continuer	On a bien avancé / quelques points à reprendre	On a fait le tour du sujet

Pour avancer

Date : / /

☐ Ce que je peux faire

☐ Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

Source : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile de France, *Un Guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge,* 2021, pp. 72 et 73 https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/89202/572892/file/Guide-Accompagner%20les%20sorties%20des%20dispositifs%20deprise%20en%20charge.pdf

Analyse sur les 3 dimensions à valider avec les jeunes

Dimension	Mes décisions, mes projets…	Mes habiletés	Mes appuis
Les points sur lesquels j'ai progressé			
Les points sur lesquels je dois encore avancer			

Source : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile de France, *Un Guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge,* 2021, p. 80 https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/89202/572892/file/Guide-Accompagner%20les%20sorties%20des%20dispositifs%20deprise%20en%20charge.pdf

Quelques repères temporels

Ce tableau présente un certain nombre des démarches qui peuvent ou doivent être mises en place et pour lesquelles, il peut être nécessaire d'informer et soutenir le jeune dans sa progression. Il n'est, bien sûr, pas exhaustif mais peut apporter des points de repère et **inciter à l'anticipation**.

Passage à la majorité / responsabilité pénale

16 ANS

- Travailler
- Se faire recenser (en ligne)
- Choisir le médecin traitant
- Demander la carte vitale et s'inscrire à la sécurité sociale
- Ouvrir un compte en banque
- Passer le code
- Préparer la demande Aide Jeune Majeur
- S'inscrire à la mission locale
- Réfléchir à une orientation possible vers la MDPH (anticiper…) et aux éventuelles mesures de protection à mettre en place
- Préparation avec le jeune de l'entretien des 17 ans avec l'ASE
- Anticipation de demandes de naturalisation (cf. chapitre accès aux droits page 64) et des demandes de titre de séjour pour les MNA

18 ANS

- Passer le permis de conduire
- Remplir une déclaration de revenus
- Créer un compte Ameli (obligatoire à 20 ans)
- Mettre en place une complémentaire santé
- Faire une demande de logement social (cf. annexes page 82)
- Accéder à son dossier ASE
- Récupérer son pécule

Pour les MNA :

- Demande PUMA

21 ANS

- Arrêt des aides jeunes majeur
- Nécessité de disposer d'un logement / de ressources / de points d'appui suffisants

Source : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile de France, *Un Guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge,* 2021, p. 20 https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/89202/572892/file/Guide-Accompagner%20les%20sorties%20des%20dispositifs%20deprise%20en%20charge.pdf

Loire Atlantique

RECHERCHER MENU

/ Au quotidien / Enfance, Familles / Zelli, le guide vers la majorité et l'autonomie des jeunes de L'Ase

Zelli, la web application pour les jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance

Zelli, c'est une web application qui s'adresse aux jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Son objectif ? Les préparer dès 16 ans à passer le cap des 18 ans, en regroupant des explications simples et claires sur les démarches à réaliser, les aides possibles, les services à contacter...

Une entrée par âge

Zelli propose aussi une recherche par âge, en listant les étapes essentielles pour organiser au mieux la vie de ces futur·es citoyens et citoyennes. Par exemple, le recensement citoyen à 16 ans, la participation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans, ou l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

Un contact direct avec un professionnel

S'ils n'ont pas trouvé la réponse à leur question dans Zelli, les jeunes ont aussi la possibilité de poser une question à un professionnel qui leur apporte une réponse sous trois jours. Cette possibilité est très attendue par les jeunes qui ont participé à la conception de Zelli.

Un trieur pour les documents importants

En complément de Zelli, un trieur (ou classeur) est également distribué aux jeunes de l'Aide sociale à l'enfance ayant 16 ans et plus. Il contient les mêmes thématiques que sur la webapp, et a pour but de les inciter à conserver leurs documents importants.

Source : https://www.loire-atlantique.fr/44/enfance-familles/zelli-la-web-application-pour-les-jeunes-accompagnes-par-l-aide-sociale-a-l-enfance/c_1419541

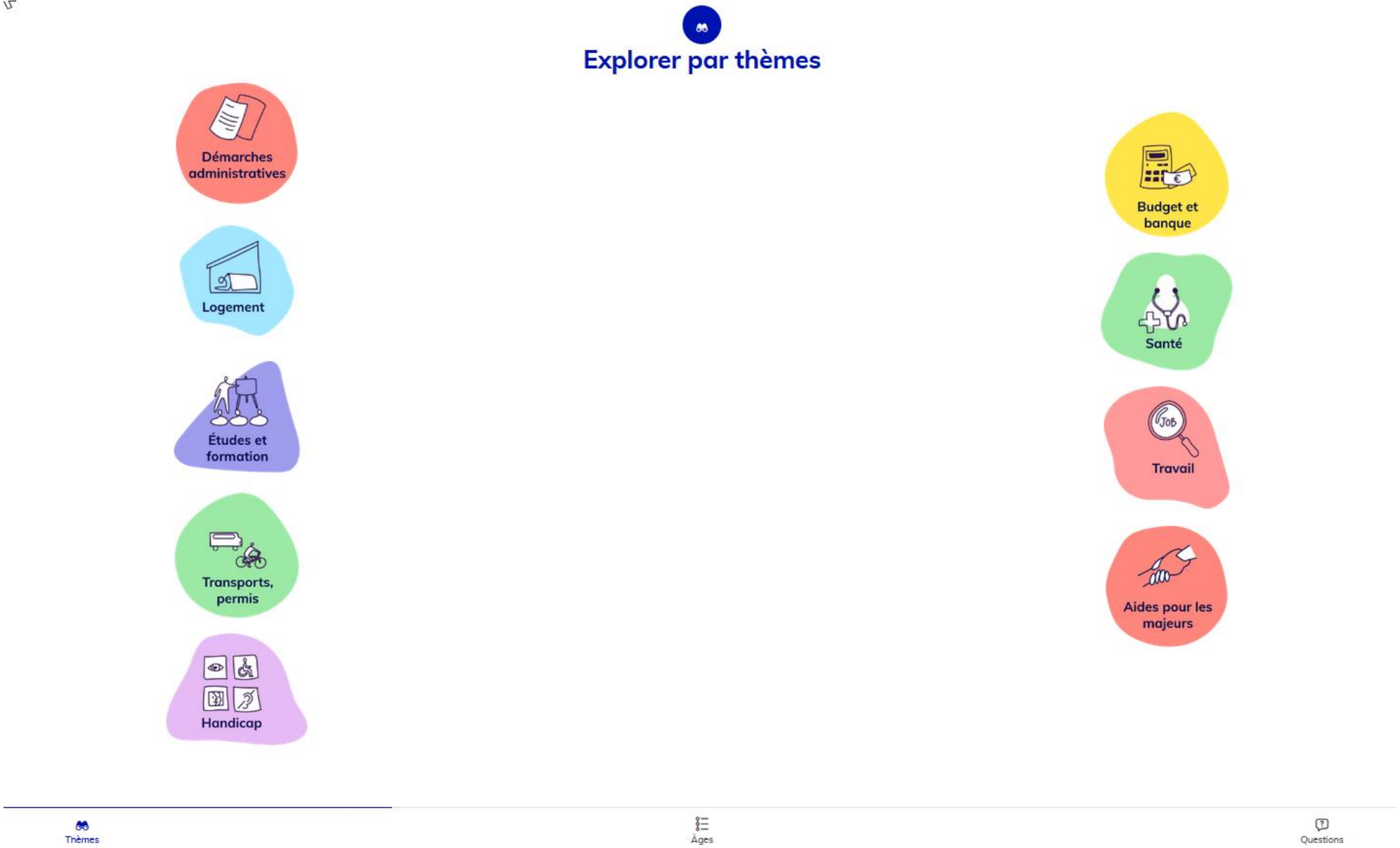

Source : https://zelli.loire-atlantique.fr/themes

ACTUALITÉS | AIDES AUX JEUNES | ORIENTATION – ÉTUDES – FORMATION | STAGES – JOBS – EMPLOI
PROJET – INITIATIVES – ENGAGEMENT | LOGEMENT – TRANSPORT | SANTÉ – ÉCOUTE – SOUTIEN
LES OFFRES | LIVRETS ET GUIDES D'INFOS | RÉSEAU INFO JEUNES | CONTACTEZ-NOUS !
CARTE AVANTAGES JEUNES | LE SERVICE CIVIQUE | AIDES AUX PROJETS (CLAP / ENERGIE JEUNE)
MOBILITÉ INTERNATIONALE | TOPO MAGAZINE

Rechercher ...

Jeunes-bfc.fr > Aides aux jeunes

Aides aux jeunes

Les jeunes peuvent se retrouver au quotidien dans des situations précaires (emploi, logement, santé, vie quotidienne, ...). Qu'ils soient étudiants, jeunes diplômés, jeunes en recherche d'emploi ou jeunes actifs, des aides peuvent exister pour aider les publics les plus fragiles à traverser ces périodes difficiles.

Source : https://www.jeunes-bfc.fr/aides-durgences/

Trois volets de l'autonomie
Être acteur / faire des choix / décider
Développer des compétences / des habiletés / des connaiss
Identifier les appuis et soutiens mobilisables
Trois modalités articulées

RESERVÉ

Intermède

Slam
Jamel FEDDA

SLAM MAJEUR / 3ÈME PASSAGE

On ne soigne jamais vraiment l'enfant que l'on a été
Et dans le mot Résilience, je prélève le mot "résilier"
Je n'ai pas dit résigné je ne souhaite pas vous indigner
Mais il faut arrêter d'assigner des vies libres, je voulais le souligner
Evidemment qu'éduquer consiste à ne jamais abdiquer
On ne donne pas la becquée, même si parfois c'est compliqué
On hésite, on lutte pour des idées sophistiquées
Ce n'est pas rien d'être bourdieusien, sans vraiment s'offusquer
De la réalité des inégalités, des méfaits d'une société
Qui prône l'égalité tout en voilant ce qu'elle veut cacher
Par des discours mensongés cherchant à justifier
Qu'on peut naitre au hasard il n'y a juste qu'à travailler !
Je me sais dominé et je sens que je rumine tant
denoncer les nominés soit-disant, méritants héritants
D'une vie de volupté un tantinet irritante
Forcément quand on est bien, né on pense que c'est évident !
Quelque fois On m'a dit regarde toi Jamel, tu as réussi
Comme si mon histoire se tournait comme une page, didascalie
Le chemin a toujours été plus que sinueux, comme une avarie
Vice de fond vice de forme, même Leroy merlin n'a pas les bons outils
Aujourd'hui, je m'adresse à vous parce que le hasard a mis Julien sur ma route
Je vous sens tout ouïe, on se fait du bien même si on doute
Que ce combat est digne fort même si certains s'en contre foute
Que ce pognon de dingue vaut le cout coute que coute !!!
Il faut que je m'arrête sinon je peux dérouler
Mes colères mes peines mes actes manqués
Et si je devais dire quelque chose d'important
C'est dans vos yeux vos regards que je prendrai mon élan
Qui me donne la force de faire cet exercice sans faire semblant
On s'arrange avec nos peines et nos colères en grandissant !

JAMEL FEDDA...

15 h – Retour d'expériences : « Créer une dynamique de réseau dans l'accompagnement à l'autonomie »

« Maintenir le lien : le rôle des ADEPAPE »

- *Un membre de l'ADEPAPE 21*
- *Un jeune accompagné par l'ADEPAPE 21*

« S'engager sur le logement, l'insertion sociale et professionnelle : exemple d'un travail partenarial »

- *Béatrice CENAC – Chargée de mission, CD 71*
- *Hélène SANNA – Responsable du pôle insertion emploi, Mission locale et PLIE de Montceau-les-Mines et le Creusot*

etour d'expériences :
une dynamique de réseau
compagnement à l'autonomie »
e lien : le rôle des ADEPAPE »

Intermède

Slam
Jamel FEDDA

SLAM MAJEUR / 4ÈME PASSAGE

IL SUFFIRAIT DE PEU DE MOTS POUR DIRE L'ESSENTIEL
MALHEUREUSEMENT ON EN USE DE FAÇON DÉMENTIELLE
POUR EXPRIMER DES RESSENTIS PARFOIS UN PEU FLOU
S'EXTIRPER DES GRANDS CRIS POUR ARRIVER AU BOUT
J'AI LA GRANDE TÂCHE DE CLÔTURER CETTE JOURNÉE EN TOUTE HUMILITÉ
RÉSUMER DES VIES DES EXISTENCES TROP TÔT SATURÉES
JE DIS CE QUE JE PENSE JE VAIS PAS ME CENSURER
CE N'EST JAMAIS UNE QUESTION DE CHANCES, QUAND IL S'AGIT D'ÉMANCIPER
ON NOUS A MONTRÉ LES CHIFFRES ON S'EN DOUTAIT À PRIORI
QUE LES GRANDES INCANTATIONS NÉCESSITE DES ÉNERGIES
SOIGNER LES PROFESSIONNELS POUR SOIGNER LES JEUNES
APPORTER LEUR DU RESPECT, CE NE SONT PAS DES GENS VEULES
J'AIME PAS LE MOT "USAGER" MÊME S'ILS EN ONT L'USAGE
MÉFIONS NOUS DU MOT "PARCOURS" PARFOIS CE N'EST QUE PASSAGE
ÉDUQUER C'EST COMME FAIRE DE LA BOTANIQUE
ON NE TIRE PAS SUR UNE FLEUR POUR LA FAIRE POUSSER PLUS VITE
PAR CONTRE ON NETTOIE ET ON DÉLAYE LE TERRAIN
ON AGIT SUR LE CONTEXTE MÊME SI ÇA SENT LE SAPIN
ON OSE PAS DIRE QU'IL Y A AUSSI DE LA FATALITÉ
ON RUMINE MAIS ON AGIT OUI NOUS SOMMES DÉSENCHANTÉS
ON EN FAIT DES CHANTIERS DES CAMPS ET DES SÉJOURS
ON SAIT QUE C'EST CHANT-MÉ COMME ON DIT C'EST DU LOURD
NOUS SOMMES COMME SPINOZA
ON NE RIE PAS ON PLEURE PAS ON DÉTESTE PAS
MAIS ON COMPREND
JE SAIS QUE TOUT LE MONDE SE DIT MAIS C'EST QUI CELUI LÀ
AVEC JULIEN ON A PRIS LE TEMPS, JE VOUS PROMET J'EN PARLE MAINTENANT !

JAMEL FEDDA...

16 h 15 – Bilan et perspectives

Nous vous remercions de votre participation

ANCREAI